

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 janvier 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 19 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que la lettre datée du 11 janvier 2001 (S/2001/61) par laquelle vous avez transmis au Conseil de sécurité les 24 candidatures aux charges de juge permanent au Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 reçues d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ayant le statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation au cours de la période visée au paragraphe 1 b) de l'article 13 *bis* du Statut du Tribunal, a été portée à l'attention du Conseil de sécurité.

Le Conseil a pris note des informations figurant dans cette lettre et décidé de reporter au 31 janvier 2001 la date limite de présentation de candidatures aux postes de juge permanent au Tribunal.

Je vous serais obligé de bien vouloir en informer les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États non membres ayant le statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Kishore **Mahbubani**